



La communication de la Commission européenne sur la Politique agricole commune ne prévoit pas suffisamment d'actions en faveur de la conservation de la nature

La FACE est préoccupée par le fait que la [communication](#)¹ de la Commission européenne sur l'avenir de la Politique agricole commune ne reconnaît pas la situation critique de la biodiversité dans les zones agricoles en Europe. La Commission européenne a confirmé que la prochaine Politique agricole commune maintiendrait sa structure actuelle, basée sur deux piliers, et que les agriculteurs bénéficieront de paiements liés à la surface (dans le cadre du premier pilier). Cette structure pourrait ne pas être efficace pour fournir des biens publics autres que les denrées alimentaires. La FACE avait l'espoir que la nouvelle PAC dispose d'une structure plus efficace, qui ferait en sorte que les paiements directs aux agriculteurs soient intrinsèquement liés aux résultats environnementaux tangibles. Bien que la Politique agricole commune actuelle comprenne une rétribution pour les mesures volontaires de verdissement, il a été démontré que cela s'est avéré inefficace dans la plupart des cas. D'ailleurs, il est impossible de déterminer, à ce stade, ce qui sera prévu pour la nouvelle PAC.

Malheureusement, le « bilan de qualité » des directives Nature a clairement prouvé que la mise en œuvre de la politique de l'UE en faveur de la nature s'est avérée médiocre au niveau national. De quelle manière pouvons-nous nous assurer que les États membres accorderont la priorité aux actions – indispensables – visant à améliorer la biodiversité dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique agricole commune ? Les mesures agroenvironnementales volontaires dans le pilier II n'ont généralement pas été fructueuses, sauf par exemple dans le cas de programme locaux fondés sur les résultats dans certaines régions d'Europe. Il est très inquiétant de constater que le document ne fait pas non plus référence à un nouvel instrument qui permettrait de financer la conservation de la nature, empêchant de ce fait la nouvelle Politique agricole commune d'être cohérente avec les autres politiques européennes.



*Oberpfalz, Allemagne, dans les années 1980
(Photographie : A. Ringler)*



Oberpfalz, Allemagne, en 2000

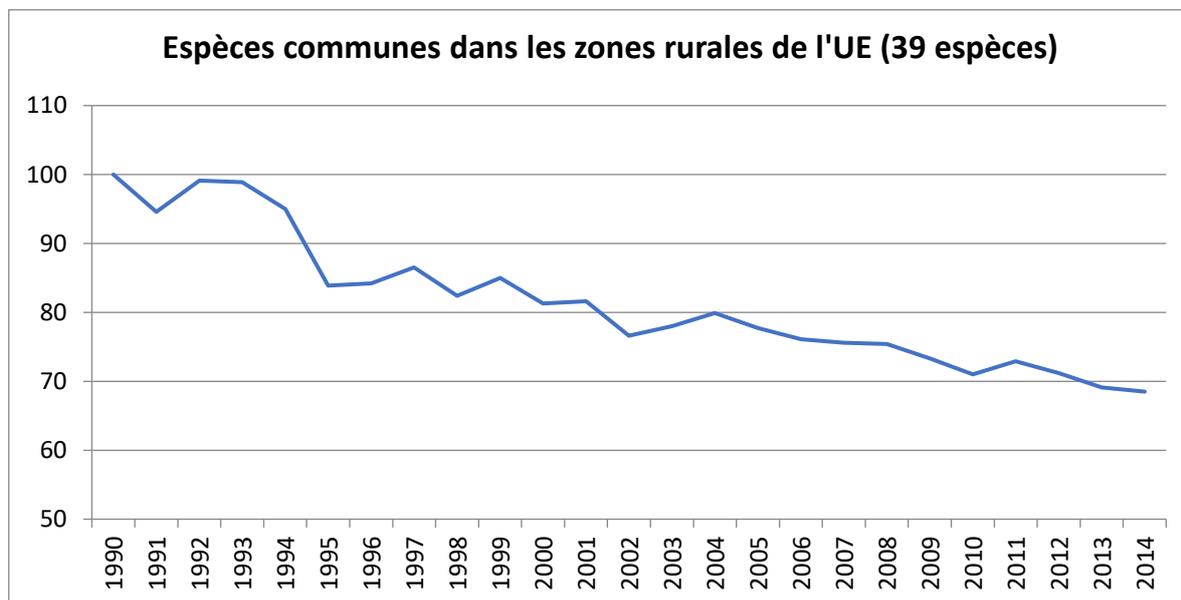
La communication de la Commission européenne ne précise pas de quelle manière les paiements directs (pilier II) seront « simplifiés et mieux ciblés », notamment pour les agriculteurs qui disposent des terres les plus riches du point de vue de la biodiversité (ces terres étant souvent désignées comme sites Natura 2000). Comment ces agriculteurs recevront-ils le soutien nécessaire pour garantir le renversement du phénomène d'abandon des terres ? Selon la FACE, la communication de la Commission européenne ne règle pas ce problème.

La communication propose un nouveau 'modèle de mise en œuvre' plus souple afin de garantir des résultats efficaces. Toutefois, elle précise que : « les États membres devraient assumer une plus grande part de responsabilité et rendre compte de la manière dont ils entendent atteindre les objectifs et mettre en œuvre les objectifs chiffrés décidés en commun ». Dans ce contexte, les États membres seront tenus « d'assurer un suivi et d'établir des rapports

¹ En février, la Commission européenne a lancé une importante consultation sur la définition future de la Politique agricole commune (PAC). La FACE a [participé](#) à la consultation ; elle a demandé une PAC plus durable qui remédie à la situation critique de la biodiversité dans les zones agricoles en Europe, cette dernière ayant une incidence sur l'état de conservation de nombreuses espèces chassables et non-chassables. Plus de 250 000 citoyens et 600 organisations européennes de la société civile ont exprimé le souhait de voir une PAC plus durable pour la période après 2020. La semaine passée, la Commission européenne a publié une communication pour présenter la structure de la nouvelle PAC.

crédibles concernant les résultats, qui sous-tendent l'assurance du budget ». Selon la FACE, dans ce contexte, l'agriculture européenne pourrait, une fois encore, ne pas parvenir à atteindre les objectifs de biodiversité souhaités.

Par ailleurs, la FACE juge l'utilisation du terme « protection de l'environnement » problématique dans le document. En effet, il serait utile de préciser s'il se rapporte à la protection des habitats et des espèces qui subsistent dans les zones agricoles appauvries plutôt qu'à la restauration ?



Source : Agence européenne pour l'environnement / European Bird Census Council

Bien qu'il soit opportun que le document signale que la prochaine politique agricole devra être « résolument engagée en faveur de la fourniture de biens publics et de services écosystémiques pour les sols, l'eau, la biodiversité, la qualité de l'air, l'action climatique et la qualité des paysages », de nombreuses questions restent en suspens :

- Comment y parvenir de manière stratégique et quantifiable ?
- Que se passera-t-il si les États membres ne définissent pas des objectifs quantifiés pour garantir que les objectifs fixés en matière d'environnement et de climat soient atteints ?
- Que se passera-t-il si les États membres décident de ne pas accorder la priorité aux objectifs environnementaux à l'échelle nationale ?
- Que se passera-t-il si les États membres et la Commission européenne ne parviennent pas à établir une structure adéquate pour garantir et contrôler la bonne mise en œuvre de cet engagement ?
- Que se passera-t-il si le « plan stratégique de la PAC » n'oblige pas suffisamment les États membres à garantir la cohérence des politiques ?

Ludwig Willnegger, Secrétaire Général de la FACE, a déclaré : « La FACE est profondément inquiète par rapport à la vision de la Commission européenne pour la nouvelle PAC, car cette dernière pourrait obliger les sept millions de chasseurs européens à constater le déclin – voire l'extinction – des populations de certaines espèces de petit gibier, tant chassables que non-chassables. La Commission devra à présent accomplir un travail considérable pour parvenir à démontrer que la nouvelle Politique agricole commune aboutira à des résultats concrets et que les points ambitieux énoncés dans la communication deviendront une réalité ».

NOTES À LA RÉDACTION

La FACE est la Fédération européenne des associations de chasse et de conservation de la faune sauvage. Établie en 1977, elle représente les intérêts des 7 millions de chasseurs à travers l'Europe en sa qualité d'organisation non-gouvernementale internationale (ONGI) à but non lucratif. La FACE est composée des associations nationales de chasseurs de 36 pays européens, y compris les 28 États membres de l'Union européenne. La FACE a également 7 membres associés et est établie à Bruxelles. La FACE défend le principe de l'utilisation durable de la nature. Elle est membre de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) depuis 1987 et, plus récemment, de Wetlands International. La FACE travaille avec ses partenaires sur un éventail de dossiers liés à la chasse – des accords internationaux régissant la conservation de la nature aux mises en œuvre au niveau local – dans le but de maintenir et promouvoir la chasse en Europe. www.face.eu

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS, ENTRETIENS OU CITATIONS, VEUILLEZ CONTACTER :

Alessio Borrello, *Communication Manager* – alessio.borrello@face.eu +32 (0) 2 416 16 18